



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance extraordinaire
du conseil municipal
Lundi 9 décembre 2019 à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de M. Normand Légaré (siège 3).

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mme Mélanie Poirier.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Mike-James Noonan, constate la présence des conseillers et souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

Il souligne que les documents pertinents, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation à l'entrée de la salle du Conseil.

632-12-19

2. AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 323 Loi sur les cités et villes L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que le maire peut convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'il le juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la municipalité. Celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

Conformément à l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 5 décembre 2019, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 323 de la LCV.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

Document déposé :632-12-19

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 35, le maire, M. Mike-James Noonan, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Avis de convocation
- 3) Ouverture de la séance extraordinaire
- 4) Adoption de l'ordre du jour
- 5) Trésorerie
- 6) Administration
- 7) Dépôt – Projet de Règlement
- 8) Gestion contractuelle
- 9) Ressources humaines
- 10) Période de questions
- 11) Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE

5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 5 décembre 2019

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 5 décembre 2019 au montant total de 289 194,09 \$;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 5 décembre 2019 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats (585-17)* ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 634-12-19

6. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

635-12-19 6.1. Projet de Règlement numéro 637-19 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 novembre 2019 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de *Règlement numéro 637-19 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020*. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 635-12-19

7. ADMINISTRATION

636-12-19 7.1. Autorisation d'octroi de contrat de gré à gré – Acquisition d'équipement de pompier, sept « parties faciales »

Considérant la Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon 2019-2025 qui comprend l'obligation de la Ville d'acquérir des « parties faciales » pour ses pompiers ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la dépense de 8 365,00 \$ (taxes non incluses) pour l'acquisition de sept « parties faciales » pour les pompiers auprès de l'entreprise Boivin & Gauvin ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 636-12-19

8. GESTION CONTRACTUELLE

637-12-19 8.1. Emprunt au fond de roulement – Véhicule de service, et caissons de tranchée

Considérant le souhait du Conseil d'acquérir un véhicule de service et des caissons de tranchée prévus au Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'emprunter la somme de 55 156.22 \$ au fond de roulement et prévoir le remboursement de celle-ci à partir de 2020 sur une période de cinq (5) ans correspondant au montant additionné des taxes applicables pour l'acquisition d'un véhicule de service et de caissons de tranchée ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

638-12-19 **8.2. Octroi d'un contrat à l'entreprise L'ange-Gardien Ford - Acquisition d'un véhicule de service**

Considérant la Résolution 065-02-19 concernant l'autorisation de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de service pour le Service des travaux publics ;

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées une d'entre elles a déposé une soumission conforme au devis de l'appel d'offres AO19-003 ;

ENTREPRISE	MONTANT (taxes non incluses)
Ford Lévis	-
L'ange-Gardien Ford	40 016 \$
JL Desjardins Auto Collection Inc.	-

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise L'ange-Gardien Ford, pour l'acquisition d'un véhicule de service au montant de 40 016 \$ (taxes non incluses) conformément au document joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 638-12-19

639-12-19 **8.3. Annulation – Demande de prix pour l'acquisition d'un souffleur New Holland**

Considérant la demande de prix DPD19-009;

Considérant qu'un seul soumissionnaire sur trois a déposé une soumission;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'annuler le présent processus contractuel visant l'acquisition d'un souffleur New Holland;
- 2) De relancer le processus en 2020 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

640-12-19 **8.4. Octroi d'un contrat à l'entreprise Équipement NCN Ltée - Achat de caissons de tranchée**

Considérant la Résolution 060-02-19 concernant l'autorisation d'une demande de prix pour l'acquisition de caissons de tranchée pour le Service des travaux publics ;

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission conforme à la demande de prix DPD19-008 :

ENTREPRISE	MONTANT (taxes non incluses)
Équipement NCN Ltée	12 520.00 \$
Rental United	13 434.06 \$
Stelem	-

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Équipement NCN Ltée au montant de 12 520 \$ (taxes non incluses) pour l'achat de caissons de tranchée et des équipements inhérents, conformément à la soumission jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 640-07-19

641-12-19 **8.5. Octroi de contrat à l'entreprise MG2 Énergie - Branchement de la génératrice**

Considérant la Résolution 476-10-19 concernant la demande de prix pour le branchement de la génératrice ;

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées deux d'entre elles ont déposé une soumission conforme au devis de la demande de prix DPD19-024 ;

ENTREPRISE	MONTANT (taxes non incluses)
Électricité PJC	-
HG Électrique	15 800 \$
MG2 Énergie	4 275 \$

POUR CONSULTATION

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise MG2 Énergie au montant de 4 275 \$ (taxes non incluses) pour le branchement de la génératrice, conformément à la soumission jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 641-12-19

9. RESSOURCES HUMAINES

642-12-19

9.1. Adoption et autorisation de signature – Convention collective entre la Ville de Shannon et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon

Considérant la Résolution 562-11-19 confirmant l'aval de la Ville pour la signature d'une entente telle que déposée le 4 novembre 2019 ;

Considérant l'approbation de ladite convention collective par les membres syndiqués concernés ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon pour la période du 21 janvier 2019 au 31 décembre 2025, telle que jointe à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 642-12-19

643-12-19

9.2. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Mario St-Onge - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 236-11-2014 adoptée le 3 novembre 2014 concernant l'embauche de M. Mario St-Onge ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Mario St-Onge au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

644-12-19 **9.3. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Richard Leclerc - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 236-11-2014 adoptée le 3 novembre 2014 concernant l'embauche de M. Richard Leclerc ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Richard Leclerc au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

645-12-19 **9.4. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Martin Fiset - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 58-02-2015 adoptée le 2 février 2015 concernant l'embauche de M. Martin Fiset ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Martin Fiset au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

646-12-19

9.5. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Pascal Gagnon - Poste de lieutenant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 362-11-15 adoptée le 2 novembre 2015 concernant l'embauche de M. Pascal Gagnon ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Pascal Gagnon au poste de lieutenant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

647-12-19

9.6. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Kevin Lévesque - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 328-10-15 adoptée le 5 octobre 2015 concernant l'embauche de M. Kevin Lévesque ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Kevin Lévesque au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

648-12-19 **9.7. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Jany Chauvat - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 328-10-15 adoptée le 5 octobre 2015 concernant l'embauche de M. Jany Chauvat ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Jany Chauvat au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

649-12-19 **9.8. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Benjamin Lemieux - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 182-03-17 adoptée le 13 mars 2017 concernant l'embauche de M. Benjamin Lemieux ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Benjamin Lemieux au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

650-12-19 **9.9. Confirmation rétroactive de levée de probation de M. Jean-François Richard - Poste de lieutenant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 259-05-17 adoptée le 1^{er} mai 2017 concernant l'embauche de M. Jean-François Richard ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la nécessité de régulariser les dossiers de salariés à des fins syndicales, conformément à ladite convention ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement la levée de probation de M. Jean-François Richard au poste de lieutenant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

651-12-19 **9.10. Levée de probation de Mme Marie-France Lambert – Poste de premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 085-02-18 adoptée le 5 février 2018 concernant l'embauche de Mme Marie-France Lambert ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de Mme Marie-France Lambert à titre de premier-répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

652-12-19

9.11. Levée de probation de M. Philippe Monnier - Poste de lieutenant éligible au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 194-04-18 adoptée le 3 avril 2018 concernant l'embauche de M. Philippe Monnier ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De levée la probation de M. Philippe Monnier au poste de lieutenant éligible ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

653-12-19

9.12. Levée de probation de M. Nicolas Bazinet-Deschamps - Poste de lieutenant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 199-04-18 adoptée le 3 avril 2018 concernant l'embauche de M. Nicolas Bazinet-Deschamps;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De levée la probation de M. Nicolas Bazinet-Deschamps au poste de lieutenant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

654-12-19

9.13. Confirmation rétroactive d'embauche et levée de probation de M. Émilio Arburola-Bourret - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 207-04-18 adoptée le 3 avril 2018 concernant l'ajout du nom de M. Émilio Arburola-Bourret à une banque de noms ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 16 mai 2018 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement l'embauche de M. Émilio Arburola-Bourret au poste de pompier premier-répondant le 16 mai 2018 et de lever sa probation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

655-12-19

9.14. Confirmation rétroactive d'embauche et levée de probation de M. Mickaël Bouteloup Lévesque - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 294-06-18 adoptée le 4 juin 2018 concernant l'ajout du nom de M. Mickaël Bouteloup Lévesque à une banque de noms ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 16 mai 2018 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement l'embauche de M. Mickaël Bouteloup Lévesque au poste de pompier premier-répondant le 16 mai 2018 et de lever sa probation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

656-12-19 **9.15. Levée de probation de M. Damien Gallard - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 205-04-18 adoptée le 3 avril 2018 concernant l'ajout du nom de M. Damien Gallard à une banque de noms ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 30 mai 2018 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement l'embauche de M. Damien Gallard au poste de pompier premier-répondant le 30 mai 2018 et de lever sa probation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

657-12-19 **9.16. Levée de probation de Mme Ève-Marie Couillard - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 438-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'embauche de Mme Ève-Marie Couillard ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de Mme Ève-Marie Couillard au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

658-12-19 **9.17. Levée de probation de M. Charles Beaulieu - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 440-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'embauche de M. Charles Beaulieu ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De levée la probation de M. Charles Beaulieu au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

659-12-19

9.18. Levée de probation de M. Christophe Morin - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 441-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'embauche de M. Christophe Morin;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De levée la probation de M. Christophe Morin au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

660-12-19

9.19. Levée de probation de M. Jamie Clavet - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 442-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'embauche de M. Jamie Clavet ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De levée la probation de M. Jamie Clavet au poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

661-12-19 **9.20. Levée de probation de M. Jonathan Fournier - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 444-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'ajout du nom de de M. Jonathan Fournier à une banque de noms ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 4 septembre 2018 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement l'embauche de M. Jonathan Fournier au poste de pompier premier-répondant le 4 septembre 2018 et de lever sa probation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

662-12-19 **9.21. Levée de probation de M. Daven Deschambault - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 443-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'ajout du nom de de M. Daven Deschambault à une banque de noms ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 15 septembre 2018 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer rétroactivement l'embauche de M. Daven Deschambault au poste de pompier premier-répondant le 15 septembre 2018 et de lever sa probation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 44, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Conformément au *Règlement numéro 524-16 sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil*, la période de questions est d'une durée maximale de quinze (15) minutes et ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.

La période de questions s'est terminée à 19 h 44.

Les questions, le cas échéant, ne sont pas consignées au procès-verbal.

663-12-19

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.ⁱ

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

ⁱ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.

POUR CONSULTATION